

Annexe n°... à l'acte d'engagement

CLAUSE DE PROMOTION DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'entreprise :

Représentée par :

➤ déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

➤ s'engage à réserver, dans l'exécution du marché les heures de travail suivantes :

temps pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion à destination des catégories des personnes suivantes :

- les personnes titulaires du RSA et leurs ayants droits
- les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)
- le public reconnu travailleur handicapé par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- les jeunes de niveau inférieur au CAP/BEP, y compris dans le cadre de Contrats de travail en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation,...)
- les personnes en recherche d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- les personnes prises en charge dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique) c'est à dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire (A.I.), une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (E.T.T.I.), une Entreprise d'Insertion (E.I.), un Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (G.E.I.Q), un chantier d'insertion ou une Régie de quartier ou d'autres dispositifs adéquats

À défaut d'avoir pu trouver des candidats correspondant aux catégories susvisées, après une recherche active dont vous devrez être en mesure de présenter les justificatifs, votre société pourra librement recruter en s'appuyant notamment sur les services du Pôle Emploi.

➤ s'engage à transmettre lors de chaque réunion de chantier les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action.

A _____ le _____
L'entrepreneur

L'engagement d'insertion peut être réalisé selon l'une des trois options citées ci-dessous

Vous pouvez cocher l'option retenue dès maintenant, ou attendre l'attribution du marché pour faire ce choix, en liaison avec le Service de l'Économie Solidaire.

Contacts :

Charge de mission clauses sociales d'insertion

Dominique GUIAVARCH : 02 47 31 47 32

1^{ère} option : Recours à la sous-traitance avec un chantier d'insertion ou une entreprise d'insertion, pour une partie des travaux

Nom et adresse du chantier ou de l'entreprise d'insertion :

Montant estime en équivalent temps plein par mois :

Description des prestations sous-traitées :

2^{ème} option : Mutualisation des heures d'insertion

➤ Recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion

Nom et adresse de l'entreprise :

Nombre d'heures engagées :

➤ Recours à une association intermédiaire

Nom et adresse de l'association :

Nombre d'heures engagées :

➤ Recours à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Nom et adresse du groupement :

Nombre d'heures engagées :

3^{ème} option : Embauche directe dans l'entreprise

Nombre de personnes embauchées :

Nature du (des) poste(s) :

Nature des contrats :

- contrat à durée déterminée
- contrat à durée du chantier
- contrat en alternance :
 - contrat d'apprentissage
 - contrat de professionnalisation
- contrat aidé

Formation assurée :

Nombre et qualification des tuteurs :

A le

Signature

